

Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

- Annulation de 400 000 actions auto-détenues, soit environ 3,53% du capital

Paris, le 11 juillet 2023 – 7h30

Eurobio Scientific (FR0013240934, ALERS, éligible PEA-PME), groupe français leader dans le diagnostic médical *in vitro* de spécialité, annonce avoir procédé, ce jour, à l'annulation de 400 000 actions auto-détenues, représentant 3,53% du capital social, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 13 juin 2023 aux termes de sa 10^e résolution. Compte-tenu des délais de place, cette annulation sera effective en date du 12 juillet 2023.

Le capital social s'élève désormais à 3 501 814,72 euros divisé en 10 943 171 actions. À la suite de cette annulation, Eurobio Scientific détient encore directement 709 443 de ses propres actions (6,48% du capital social à l'issue de la réduction de capital) auxquelles s'ajoutent les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité (23 922 actions au 30 juin 2023).

Les 400 000 actions annulées étaient affectées à la couverture de plans d'actions gratuites pour les collaborateurs du groupe et ont été réaffectées à l'annulation.

Les actions qui restent auto détenues par le Groupe pourront être utilisées dans le cadre des objectifs annoncés d'utilisation des actions auto-détenues, à savoir :

- couverture de plans d'actions gratuites pour les collaborateurs du groupe,
- échanges de titres dans le cadre d'acquisitions de sociétés, et
- annulation des actions.

Tout en préservant les possibilités de mise en œuvre des deux premiers objectifs, cette annulation d'actions permet à la société de poursuivre son programme de rachat de ses propres actions.

Toutes les actions annulées avaient été rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions d'Eurobio Scientific conformément aux autorisations données par les assemblées générales du 27 juin 2019, dans sa 12^e résolution, et du 23 juin 2020, dans sa 6^e résolution.

Les bilans et descriptifs des programmes de rachat d'actions sont disponibles sur le site internet de la société à la rubrique « Bilans des programmes de rachat d'actions » de la page : <https://www.eurobio-scientific.com/investisseurs/information-reglementee>.

Prochain rendez-vous financier

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : 24 juillet 2023 (après bourse)

A propos d'Eurobio Scientifc

Eurobio Scientifc est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités. Il intervient de la recherche à la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, de l'immunologie, des maladies infectieuses, et propose des réactifs dédiés aux laboratoires de recherche, y compris pour les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Eurobio Scientifc dispose de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires. Le Groupe compte environ 290 collaborateurs, quatre unités de production basées en région parisienne, en Allemagne, aux Pays Bas et aux Etats-Unis, et des filiales à Dorking en Grande Bretagne, Sissach en Suisse, Bünde en Allemagne, Anvers en Belgique, Utrecht aux Pays-Bas et Milan en Italie.

Eurobio Scientifc a pour actionnaire de référence la holding EurobioNext, qui réunit ses deux dirigeants Jean-Michel Carle et Denis Fortier au côté du programme d'investissement « Pépites et Territoires » by AXA & NextStage AM, géré par NextStage AM.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.eurobio-scientific.com

Les actions d'Eurobio Scientifc sont cotées sur Euronext Growth Paris

Indices Euronext Growth BPI Innovation, PEA-PME 150 et Next Biotech, label Euronext European Rising Tech. Mnémonique : ALERS - Code ISIN : FR0013240934 - Reuters : ALERS.PA - Bloomberg : ALERS:FP

Contacts

Groupe Eurobio Scientifc

Denis Fortier, Président Directeur Général
Anne-Sophie Hérelle, DGD Finance & SI
Tel. +33(0) 1 69 79 64 80

Calyptus

Mathieu Calleux
Relations Investisseurs
Tel. +33(1) 53 65 68 68 - eurobio-scientific@calyptus.net